

Plusieurs ont signalé que c'est à ceux qui préconisent une discussion au sein de l'OMC qu'il appartient d'établir pour ce dialogue un fondement analytique solide, qui comprendra une définition claire des questions et un accord quant aux paramètres de la discussion. De tels paramètres doivent tenir compte de la compétence de l'OMC sur le plan commercial, de la nature consensuelle de l'OMC et de l'engagement de ses membres à l'égard d'un système commercial fondé sur des règles.

Nous avons examiné les négociations dans les secteurs des services, qui se déroulent depuis que les ministres de l'OMC ont tenu leur dernière réunion à Marrakech. Nous avons discuté notamment des pourparlers en cours sur les services de base en télécommunications et dans le domaine maritime, où nous avons constaté la nécessité de pourparlers plus poussés, ainsi que des avantages qui en découleraient si elles donnaient les résultats prévus. Nous nous sommes penchés sur quelques-unes des difficultés qu'a connues la nouvelle institution pendant sa période de démarrage. Et nous avons envisagé le futur processus de négociation du système commercial multilatéral et l'inauguration des conférences ministérielles biennales, dont la première aura lieu à l'occasion de la Conférence de Singapour en 1996. Nous continuerons de discuter avec nos partenaires de l'OMC des moyens de fournir les orientations politiques nécessaires au système commercial.

Notre attachement au système commercial multilatéral procède de plusieurs causes. Il est fondé sur notre expérience de la croissance et de la prospérité qui découlent de l'accroissement des échanges et des investissements. Il reflète notre croyance en l'équité d'un système basé sur des règles élaboré par l'ensemble des gouvernements participants. Voilà les aspirations qui guideront nos discussions avec nos partenaires de l'OMC lors des préparatifs de la conférence ministérielle de Singapour et de celles qui suivront en 1998 et en l'an 2000.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
(613) 995-1874